

Conditions générales pour Tips AIRC/ZKF et Infos repair-pedia

Dernière modification le 27.02.2017

Remarque préliminaire

Les „Tips AIRC“ (introduits en Allemagne sous le nom de „ZKF-Tipps“) et les „Infos repair-pedia“ ont été élaborés avec le plus grand soin et sont conçus pour faciliter le travail des employés spécialisés qualifiés ayant reçu une formation de carrossier et/ou de constructeur automobile. Cela suppose qu'on utilise les outils, les machines et l'équipement nécessaires et prescrits pour accomplir les travaux en atelier. Les conseils de Tips AIRC ne remplacent pas les connaissances spécialisées de l'homme de métier.

1. Objet du contrat

Les présentes Conditions contractuelles générales régissent le cadre juridique de l'utilisation par le client des sites Web Tips AIRC (ci-après également dénommés Tips) et Infos repair-pedia (ci-après aussi Infos r-p), dans le cadre du contrat d'utilisation avec repair-pedia AG, Bischofsnadel 6, D-28 195 Bremen (ci-après également dénommés „fournisseur“).

2. Accès aux Tips

2.1 En règle générale, le client accède au site Web au moyen d'une télétransmission des données, en utilisant son mot de passe protégé et les données d'accès qui lui ont été attribuées. Si plusieurs personnes travaillent dans l'entreprise du client, chaque utilisateur autorisé reçoit son mot de passe personnel et ses propres données d'accès. La décision incombe au fournisseur.

Le client est tenu de traiter confidentiellement les données d'accès et les mots de passe et d'empêcher toute utilisation abusive par des tiers. Il veille aussi à ce que les utilisateurs travaillant dans son entreprise respectent également cette obligation.

2.2 Si le client a connaissance de l'utilisation abusive des données d'accès et des mots de passe, il en informe immédiatement le fournisseur. En cas d'utilisation abusive, le fournisseur est en droit, sans préavis, de bloquer l'accès aux Tips et/ou aux Infos r-p. Le client est responsable de toute utilisation abusive dont il est garant.

3. Obligations du client

3.1 Le client est responsable de la mise en place des conditions techniques préalables permettant l'accès aux Tips et aux Infos r-p, en particulier pour ce qui concerne le matériel et le logiciel d'exploitation utilisés, la connexion à internet et le logiciel de navigation actuel. A la demande du client, le fournisseur l'informe du logiciel de navigation à utiliser dans chaque cas.

3.2 En cas de développement ultérieur des plateformes logicielles et d'autres composants techniques du système par le fournisseur, il incombe au client, après qu'il ait reçu les informations du fournisseur, de prendre les mesures d'adaptation nécessaires pour le matériel et le logiciel qu'il utilise dans son entreprise.

3.3 La bonne utilisation des Tips et Infos r-p nécessite que l'heure et le fuseau horaire des ordinateurs utilisés par le client soient à jour et correctement réglés, et que le système du client accepte les cookies transmis par le serveur du fournisseur.

Il incombe au client d'effectuer les réglages appropriés.

3.4 Le client est tenu de prendre les précautions nécessaires pour sécuriser son système et sa base de données. En particulier, il doit effectuer régulièrement des sauvegardes de données et installer un logiciel de protection actualisé pour se protéger des virus informatiques.

Le fournisseur n'est pas responsable des dommages causés par des virus informatiques, qui auraient pu être évités en installant un logiciel approprié.

3.5 Le client peut conclure un abonnement (abo) et acquérir ainsi le droit d'utiliser un certain nombre de Tips au cours d'une année civile. Dans ce cas, l'abonnement est valable à partir de la date de conclusion du contrat jusqu'au 31.12. de la même année. L'abonnement est automatiquement prolongé d'un an et peut être résilié à tout moment, avec un préavis de 6 mois, pour la fin de l'année.

4. Autorisation du fournisseur à apporter des modifications

Le fournisseur est en droit de modifier, restreindre ou échanger le contenu de Tips et Infos r-p. Si un tel changement entraîne une restriction substantielle du contenu mis à la disposition du client, conformément à son contrat d'utilisation, la rémunération qu'il doit verser sera réduite en conséquence.

5. Droits aux Tips et aux Infos r-p

5.1 Le client reconnaît que Tips et Infos r-p constituent une base de données fournie par le fournisseur, c'est-à-dire une base de données au sens des §§ 4 alinéa 2, 87a alinéa 1 UrhG, produite par le fournisseur. Les programmes informatiques associés sont également protégés par les §§ 69a et suivants UrhG (la loi allemande sur les droits d'auteur).

5.2 Les droits sur tous les autres éléments de Tips und Infos r-p, en particulier les droits d'utilisation et les droits d'auteur annexes sur les contenus et les documents qui en font partie, sont également la propriété du fournisseur.

5.3 On ne peut pas supprimer ou modifier les marques de commerce, logos d'entreprise, autres marques ou avis de propriété, avis de droit d'auteur, numéros de séries, ainsi que les caractéristiques servant à identifier Tips ou Infos r-p ou tout autre élément individuel de ceux-ci. Ceci s'applique également aux impressions de la base de données.

6. Droits d'utilisation du client

6.1 Dans le cadre du contrat d'utilisation et des dispositions suivantes, le client reçoit le droit simple, limité à la durée de son contrat et non transmissible à des tiers, d'utiliser Tips und Infos r-p.

6.2 L'utilisation est limitée aux utilisateurs dans l'entreprise du client, dont le nombre est spécifié dans le contrat d'utilisation. Les noms des utilisateurs sont donnés par le client, s'ils ne sont pas accessibles par IP-check.

Le fournisseur confirme leur droit d'accès par écrit. L'utilisateur ne peut utiliser les documents téléchargés qu'à ses propres fins. Toute distribution commerciale à des tiers, notamment la vente, la location, le crédit-bail ou le prêt des programmes ou des documents, est interdite.

6.3 L'utilisation de Tips ou Infos r-p par des tiers non enregistrés auprès du fournisseur n'est pas autorisée. En particulier, il est interdit de collecter, dupliquer ou utiliser des éléments de la base de données ou des programmes informatiques appartenant à la base de données, pour l'utilisation par des tiers non autorisés, ou encore, de les copier sur d'autres supports de données ou de les enregistrer dans un système d'extraction.

6.4 Le stockage permanent de données téléchargées n'est pas autorisé. Ceci ne s'applique pas à l'archivage de fichiers se rapportant aux dossiers. Le client peut imprimer des documents individuels pour un fichier, les sauvegarder et les copier dans une autre application.

6.5 Le fournisseur est en droit de prendre des précautions techniques pour empêcher toute utilisation du programme dépassant le cadre contractuel autorisé, en particulier pour installer des barrières d'accès appropriées. Le client est tenu de livrer au fournisseur les informations et les documents nécessaires au contrôle.

7. Sanction contractuelle en cas de concession non autorisée d'utilisation à des tiers

7.1 Si le client viole l'obligation prévue aux points 6.2 à 6.4, il s'engage à payer au fournisseur une pénalité contractuelle de € 2.000.- par violation.

Le fournisseur se réserve le droit de faire valoir d'autres droits à dommages et intérêts.

7.2 L'octroi non autorisé de l'utilisation à des tiers, au sens de l'article 6.3. livre au fournisseur un motif suffisant pour résilier le contrat d'utilisation avec effet immédiat.

8. Garantie

8.1 Le fournisseur apporte le soin habituel à la sélection et à la mise à jour des données. Il ne peut pas être tenu pour responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des contenus s'il a reçu les données de tiers (autorités, organes législatifs, fabricants, auteurs tiers).

L'actualité des contenus ne peut être garantie que dans une mesure limitée. En ce qui concerne les changements de modèles actuels et les modifications des processus et procédures de production, le fournisseur entretient en effet ses données en permanence, mais il dépend des tiers qui lui fournissent les données ; il n'est donc pas responsable en cas de négligence légère.

8.2 La disponibilité de la banque de données peut être temporairement limitée pour des raisons techniques, telles que les travaux de maintenance nécessaires. Si le serveur tombe en panne durant une longue période pendant le temps normal de travail, une réduction de prix en conséquence est accordée au client.

8.3 Les défauts de la base de données ou des éléments téléchargés doivent être corrigés par le fournisseur, si possible immédiatement ou dès réception d'une description écrite et compréhensible de l'erreur par le client. S'il n'est pas possible de remédier au défaut dans un délai raisonnable, le client peut exiger un dédommagement proportionnel. En cas de défauts importants et répétés, le client est en droit de résilier le contrat sans préavis.

8.4 Une garantie est exclue lorsque le défaut est dû à des circonstances dont le client est responsable, en particulier si le client ne respecte pas son devoir de collaboration conformément à l'article 3.

9. Responsabilité civile

Le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de manquement à ses obligations par négligence légère, dans la mesure où celles-ci ne sont pas liées à des obligations contractuelles essentielles ou à des caractéristiques garanties. Il en va de même pour les manquements aux obligations par négligence légère de la part des auxiliaires d'exécution du fournisseur. La responsabilité de garantie du fournisseur selon § 536a Abs. 1 BGB est exclue. Pour le reste, la responsabilité du fournisseur est limitée à EUR 1.000,00 pour chaque cas de dommage.

La responsabilité pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé n'est pas affectée.

10. Protection des données, confidentialité

10.1 Le client est informé que le fournisseur stocke les données d'inventaire et d'utilisation sous une forme lisible par machine et qu'il les traite dans le cadre de la finalité du rapport contractuel. Toutes les données sont traitées confidentiellement et ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

10.2 Les parties contractuelles s'engagent à traiter de manière confidentielle toute information provenant du domaine de l'autre partie et dont elles ont connaissance dans le cadre de l'exécution du contrat.

11. Dispositions générales, droit applicable, for juridique

11.1 Le droit allemand s'applique exclusivement aux litiges juridiques découlant de ce contrat ou en rapport avec ce contrat, exception faite des normes juridiques se référant à un autre système juridique. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue. Les conditions générales du client ne s'appliquent pas dans la mesure où elles sont contraires aux présentes conditions.

11.2 Le lieu d'exécution est l'emplacement du serveur du fournisseur.

11.3 Si le client est un commerçant au sens du § 1 HGB (Code de commerce allemand), une personne morale relevant du droit public ou un fonds spécial de droit public et si le client utilise Tips ou Info r-p pour son activité commerciale ou s'il n'a pas de domicile fixe en Allemagne, le for juridique des litiges résultant du présent contrat est le siège du fournisseur.

11.4 Pour être valables, les accords de garantie, les modifications ou les compléments, doivent être faits par écrit, de même que l'annulation de l'exigence de la forme écrite.

11.5 Si certaines dispositions devaient être ou devenir caduques, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Dans ce cas, les partenaires contractuels remplaceront une disposition inefficace par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'objectif poursuivi par le contrat.